

## Conseil Municipal du Mardi 08 octobre 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/051

Date de la convocation : 30 septembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 14

Représentés : 7

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Brigitte MOREL, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Isabelle GUGUMUS procuration à Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Eric MAUR

### OBJET : BUDGET : TRAVAUX DE REFECTION SOL DE LA SALLE DES FETES

Madame la Maire rappelle que le sol de la salle des fêtes ne donne pas satisfaction, il est très glissant et très difficile d'entretien.

Afin d'éviter tout incident pour les utilisateurs lors des activités et des locations, une consultation de 3 entreprises a été réalisée pour la pose d'un parquet spécifique aux occupations différentes : loisirs, activités danses, sports doux et réunions familiales.

Après étude détaillée des différentes estimations avec les services techniques et sécurité, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise BARATTE pour un montant de 34 726.37 € TTC.

Elle précise que la surface concerne la grande salle, l'entrée spectateurs et le retour derrière le comptoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- 1 – donner un avis favorable à cet investissement d'un montant de 34 726.37 € TTC pour des raisons de sécurité et d'entretien
- 2 – de prélever cette dépense sur l'opération 16 – Bâtiments communaux Article 21351 du Budget Primitif 2024

Le secrétaire de séance,  
Adjoint à la Maire,  
Eric MAUR



Transmis en Préfecture : 30 octobre 2024  
Affichage : 30 octobre 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

